



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 113504

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'insuffisance des mesures d'augmentation du prix du tabac prises par le Gouvernement dans le cadre du second "plan cancer 2009-2013". L'augmentation du prix du tabac est unanimement reconnue comme un moyen efficace de réduction de la consommation. Cette pratique est d'ailleurs inscrite dans l'article 6 de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, signée et ratifiée par la France aux côtés de 171 autres États. Selon la Banque mondiale, une augmentation de 10 % du prix du tabac entraîne en moyenne une baisse de 4 % de la consommation. Le premier "plan cancer 2003-2008" avait pleinement intégré cette mesure : le prix du tabac a subi des augmentations successives de 8 % en janvier 2003, de 18 % en octobre 2003 et de 9 % en janvier 2004. La dernière augmentation est intervenue en novembre 2009, faisant passer le prix du paquet le plus vendu de 5,30 euros à 5,60 euros. Suite aux augmentations de prix de 2003 à 2004, les ventes de cigarettes manufacturées en 2004 ont été inférieures d'un tiers à celles de 2002 et la prévalence du tabagisme, qui était de 35 % en 2000, est tombée à 30 % en 2005. Or le second "plan cancer 2009-2013" marque un ralentissement flagrant dans la lutte contre le tabac : depuis 2009, le Gouvernement a décrété trois augmentations de prix, dont aucune n'a dépassé les 6 %, soit, d'après l'Alliance contre le tabac, le taux maximum au dessous duquel l'augmentation du prix du tabac n'a pas d'impact sur la consommation. Ces mesures fiscales n'ont donc eu d'autre résultat que de peser sur le pouvoir d'achat des fumeurs, dont on sait qu'ils constituent notamment près de la moitié des chômeurs. Les chiffres parlent d'eux mêmes : entre 2005 et 2010, la prévalence du tabac dans la population française a augmenté de 2 points. Elle lui demande de prendre les mesures pour agir en cohérence avec ses déclarations publiques successives condamnant le tabac et à intensifier la lutte contre ce poison, véritable fléau pour la santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113504

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7082

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)